



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE

Session 2019

Fiche d'aide à l'inscription

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et
concours
DEC 5
94, rue Hénon – BP 64571
69244 LYON Cedex 04

Ce document n'est pas un formulaire d'inscription mais un document préparatoire à l'inscription des candidats au baccalauréat technologique par internet. Certains choix ne pourront être effectués si la situation n'est pas exacte (exemple bénéfice de notes).

SITUATION EN 2018 (les candidats ayant subi les épreuves anticipées ou les épreuves terminales du baccalauréat dans l'académie de Lyon doivent **impérativement** rentrer leur numéro d'inscription figurant sur leur relevé de notes de 2018) :

- ***Epreuves anticipées subies en 2018 :***

Dans l'académie de Lyon – n° d'inscription (*cf. relevé de notes des épreuves anticipées*)

Dans une autre académie

- ***A échoué au baccalauréat technologique en 2018 :***

Dans l'académie de Lyon – n° d'inscription (*cf. relevé de notes du baccalauréat*)

Dans une autre académie

- **Autre situation**, pour tout candidat ne relevant pas des situations ci-dessus

Pour les candidats s'identifiant grâce à leur numéro d'inscription, certaines rubriques sont déjà pré-remplies.

SITUATION ACTUELLE

- ***Etablissement ou zone géographique :***

Les candidats individuels choisissent une zone géographique en fonction de leur adresse personnelle. Cette zone détermine leur centre d'épreuves écrites.

• **Identification du candidat :**

<p>NOM – PRENOMS : <i>(tous les prénoms doivent figurer)</i></p> <p>N° national INE ou BEA :</p>	<p>Adresse :</p> <p>Téléphone :</p> <p>Adresse électronique :</p>
<p>Catégorie du candidat : <i>(les candidats suivant les cours du CNED à la carte doivent s'inscrire comme candidat individuel, ceux suivant l'ensemble des cours doivent renseigner CNED scolaire)</i></p>	<p>Statistiques :</p> <p>Nationalité : <input type="checkbox"/> Française <input type="checkbox"/> Etrangère</p> <p>Catégorie socio-professionnelle d'un représentant légal :</p>
<p>Date et lieu de naissance : <i>(pour les candidats nés à Paris, Lyon ou Marseille, merci de préciser l'arrondissement de naissance)</i></p>	

- **Série présentée** (STHR, STMG, STL, ST2S, STI2D, STD2A) :
- **Spécialité** pour les séries STMG, STL et STI2D :

NOTES DE FRANCAIS

Ecrit : /20 – Oral : /20 Obtenues : - en classe de (1^{ère} ou T^{le}) :
- en (année de l'épreuve) :
- dans l'académie de :

Je souhaite conserver mes notes de français : OUI NON

NOTES D'HISTOIRE-GEOGRAPHIE (séries STL, STI2D et STD2A)

Oral : /20 Obtenues : - en classe de (1^{ère} ou T^{le}) :
- en (année de l'épreuve) :
- dans l'académie de :

Je souhaite conserver mes notes d'histoire-géographie : OUI NON

NOTE D'ETUDE DE GESTION (série STMG)

Oral+écrit : /20 Obtenues : - en classe de (1^{ère} ou T^{le}) :
- en (année de l'épreuve) :
- dans l'académie de :

Je souhaite conserver mes notes d'étude de gestion : OUI NON

NOTES D'ACTIVITES INTERDISCIPLINAIRES (série ST2S)

Oral+écrit : /20 Obtenues : - en classe de (1^{ère} ou T^{le}) :
- en (année de l'épreuve) :
- dans l'Académie de :

Je souhaite conserver mes notes d'activités interdisciplinaires : OUI NON

Une note d'information est disponible sur le site académique.

BENEFICE DE NOTES

- Les candidats non scolarisés (inscrits au CNED en « cours à la carte », individuels, salariés, demandeurs d'emploi, stagiaires de la formation professionnelle continue) ayant échoué au baccalauréat technologique et se présentant dans la même série peuvent conserver, sur leur demande et pour chaque épreuve, dans la limite des cinq sessions suivant la première à laquelle ils se sont présentés, le bénéfice des notes égales ou supérieures à 10/20 qu'ils ont obtenues, au 1^{er} groupe d'épreuves obligatoires et facultatives de la session antérieure (y compris les épreuves anticipées).
- Les candidats en situation de handicap tel que défini à l'article L. 114 du code de l'action sociale et des familles ayant échoué au baccalauréat technologique, peuvent conserver, sur leur demande et pour chacune des épreuves du 1^{er} groupe, dans la limite des cinq sessions suivant la première session à laquelle ils se sont présentés, le bénéfice des notes obtenues.
- Candidats de la série Technique de la Musique et de la Danse : les candidats qui conservent le bénéfice d'une dispense d'épreuves (épreuves générales ou épreuves professionnelles) antérieurement acquises ne subissent aucune autre épreuve obligatoire ou facultative afférente à ce groupe d'épreuves.

**ATTENTION ! Le renoncement à un bénéfice de note lors d'une session est définitif.
Aucune mention ne peut être attribuée aux candidats conservant un bénéfice de note.**

EPREUVES OBLIGATOIRES : Choix des options (cf. rubrique choix des langues vivantes)

Langue vivante 1 :

Langue vivante 2 :

EPS Obligatoire : - scolaires : choisir apte

- individuels : choisir un couple d'activité

(cf. site académique d'EPS : <http://eps.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?rubrique97&lang=fr>)

EPREUVES FACULTATIVES (cf. guide des épreuves facultatives arts et langues)

Vous pouvez choisir deux épreuves facultatives au plus.

Les points au-dessus de 10/20 de la première épreuve facultative sont affectés d'un coefficient 2.

1^{ère} épreuve facultative :

2^{ème} épreuve facultative :

A l'issue de l'inscription sur internet, valider celle-ci et noter ci-dessous le numéro de dossier attribué.

<u>NUMERO DE DOSSIER</u>	
---------------------------------	--

Attention : le numéro de dossier est indispensable pour effectuer des modifications en ligne durant la période d'ouverture du registre des inscriptions. Après la fermeture du serveur, ces modifications seront à apporter sur **la confirmation d'inscription à nous retourner avant le 7 décembre 2018.**